



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

## AVIS AU PUBLIC

### PROMULGATION RÈGLEMENT VGR-731

### RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

**QUE** : Lors de la séance extraordinaire tenue le 19 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement VGR-731;

**QUE** : Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **6 novembre 2023**.

**QUE** : Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 108 rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rivière, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Donné à Grande-Rivière, ce 6<sup>ème</sup> jour de novembre 2023.

*Sandrine Bisson-Hautcoeur*  
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière